

17 juillet 2012

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2012

Étaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Philippe BULABOIS ; Yves REYNAUD ; Marie-Jeanne PITET.

Absentes : Valérie DEPIERRE, excusée donne pouvoir à Jean-Paul GUIGNARD ; Valérie ARBEL ; Marie-Thérèse MOUREY, excusée ;

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne PITET

Compte rendu précédente : à redistribuer

### Travaux maison 18 Grande Rue (maison CHUARD)

Le conseil municipal par 7 voix pour et 1 contre accepte le devis de l'entreprise LE DÛ d'un montant de 3 982,68 € TTC pour démolition des murets existants et reconstruction de murets de 1,20 m de hauteur, et démolition de la cheminée côté rue, ainsi que le devis de l'entreprise GAHIER LAROSE d'un montant de 4 173,87 € TTC pour démontage de l'appentis côté rue avec remise en état de la dépassée et pose de gouttière et tuyau de descente, ceci pour une mise en sécurité du bâtiment.

### Baux de location

Le conseil municipal annule et remplace les baux de location et ventes d'herbe faits à monsieur Claude AMIET du fait d'un changement de l'exploitation et donne pouvoir au maire pour rédiger et signer des baux de location avec l'EARL Les Cheintres.

### Achat de Terrain à la SAFER

Le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle suivante appartenant à la SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, située sur le territoire de la commune de VILLETTE-LES-ARBOIS et cadastrée comme suit :

Lieu-dit	section	N°	sub	div	ancien n°	surface	NR	NRD	engagement
PRE GUINET	ZH	0036	Q	F2		16 a 98 ca	T		<input checked="" type="checkbox"/>

Total surface : 16 ares 98 centiares pour la commune de VILLETTE LES ARBOIS

Total surface de la promesse : 16 ares et 98 centiares

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- Acquisition au prix de 500,00 € hors frais d'acte notarié, incluant des frais de stockage de six mois qui seront remboursés (au taux de 0,6% par mois) par la SAFER Bourgogne Franche Comté au prorata du jour de paiement de la somme totale ou majorés (au taux de 0,6%) en cas de dépassement des six mois prévus.

### PAIEMENT DU PRIX :

Le vendeur, conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret N°55-630 du 20 mai 1955, requiert l'acquéreur de faire effectuer la purge de tous privilèges, hypothèques ou saisies pouvant grever l'immeuble. Ce paiement devra intervenir, conformément aux dispositions du décret n° 83-16 du 13 janvier 1983, portant établissement des pièces justificatives des paiements des communes, départements, régions et établissements publics locaux, modifié par le décret N°88-74 du 21 janvier 1988, et sous réserve de l'éventuelle réquisition par l'ordonnateur (L.82-213 du 2f mars 1982, articles 15, 55 e t82) sur présentation :

- 1 – de la décision autorisant l'acquisition,
- 2 – de l'avis des Domaines,

3 – de la copie authentique du présent acte.

L'entrée en jouissance aura lieu à compter de la signature de l'acte.

Les biens sont libres de toute location.

Les impôts fonciers et autres taxes seront à la charge de la commune à compter du jour de la signature de l'acte notarié.

L'acte de vente sera établi par Maître ARMAND Franck, notaire à ARBOIS (39600).

Le Conseil Municipal :

- mandate Monsieur le Maire, pour accomplir toutes les formalités pour cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente aux conditions ci-dessus énoncées.
- Sollicite la Communauté de Communes Arbois, Vignes et Villages Pays de Louis Pasteur pour le paiement des frais notariés dans le cadre de la Trame Bleue.

**Travaux salle polyvalente** : le maire informe le conseil de l'accord d'une subvention de 20 %, soit 33 940 € par le Conseil Général, pour l'extension et restructuration de la salle polyvalente. Le conseil municipal prend acte de cette subvention, et à l'unanimité des membres présents et représentés demande au maire de commander à l'architecte, un avant-projet détaillé, jusqu'au dossier de consultation, et prévoir une réunion de préparation avec les responsables des associations de la commune.

**Terrains zone La Croix 2** : Deux terrains sont actuellement vendus et payés, et il y a une promesse de vente de signée et une autre en cours pour deux autres terrains.

#### **Travaux passages à niveau**

La SNCF doit faire des travaux sur les passages à niveau, pour cette raison des déviations sont prévues. Les arrêtés de circulation concernant ces déviations sont affichés aux panneaux de la commune et seront distribués dans les boîtes à lettres.

Le maire souhaite que des feux tricolores soient installés sur le pont de la Cuisance, et en fera la demande auprès des services concernés.

#### **Questions diverses**

Assainissement : le maire donne lecture du rapport de visite des ouvrages d'assainissement par l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif : bon fonctionnement mais toujours importante quantité d'eau claire en entrée du poste de relevage.

Le maire informe le conseil que Valérie DEPIERRE et lui-même ont rencontré Mrs MARCHON adjoint, et LECLERC des services techniques de la ville d'Arbois pour les travaux à envisager.

Défibrillateur : l'appareil est commandé, des renseignements seront demandés à France Télécom, car pour une installation extérieure nécessite une ligne téléphonique.

SYDOM : lancement de la troisième promotion programme Communes 100 % compostage : le conseil municipal ne souhaite pas que la commune intégrer ce programme.

Demande de la Chorale « La vevette en Choeur » : madame BULABOIS responsable demande s'il est possible d'utiliser une seconde salle pour les répétitions.  
Des solutions sont envisagées et lui seront proposées.

Entretien de la commune : un prestataire de service assurera l'entretien lorsqu'il y a besoin du tracteur.  
Concernant le fauchage à certains endroits de la commune, inaccessibles avec le matériel de la commune, il sera fait appel à une entreprise deux fois par an.

Eté Ciné MJC Arbois : Villette ne figure pas dans le programme.

Demande de subventions : Croix Rouge Arbois : le maire pense que ce genre de subvention devrait être fait par la communauté de communes. Le conseil n'accorde pas de subvention.

Amicale des Sapeurs pompiers d'Arbois : le conseil n'accorde pas de subvention.

ADMR Arbois : le maire donne lecture du texte de la motion votée l'association ADMR du canton d'Arbois.

Stationnement des gens du voyage : madame PITET demande pourquoi les gens du voyage se sont installés vers la salle polyvalente fin de semaine dernière. Le maire rappelle qu'il n'est pas facile de négocier, surtout lorsqu'ils s'installent sans demander, qu'après renseignement pris à la préfecture, le recours à la force publique ne peut intervenir que 72 heures après leur installation. Donc la seule solution est de faire preuve de diplomatie et d'engager une négociation courtoise mais ferme afin d'obtenir une date de départ et un séjour le court possible dans des conditions de vie et d'hygiène acceptables. . Ils ont respecté le fait de partir le vendredi sur demande du maire et de l'adjoint puisque la salle polyvalente était louée, mais sont partis sans payer l'électricité et l'eau, aucun dégât n'a été relevé à ce jour.

La secrétaire de séance,  
MJ PITET

Le maire,  
P. BERNARD